

L'«R» de La Pesse

Décembre 2025 - n°

66

Le mot du Maire

Al'heure d'écrire ce énième édito, une très chère amie pesserande m'a transmis un texte de Cédric Sapin-Defour professeur d'EPS, écrivain, alpiniste. Un homme au parcours multiple. L'occasion était trop belle en cette période de fin d'année, de faire de l'ouverture de notre publication communale un temps de partage autour d'un propos qui pourra faire écho en vous. Comme toujours, il ne s'agit pas d'une vérité mais d'une réflexion. Ecrire l'édito, c'est aussi faire confiance à la capacité des lecteurs à lire entre les lignes. En l'occurrence, c'est aussi savoir déléguer.

Vous trouverez dans cet R, qui remplira ainsi sa fonction, des informations plus ancrées dans la réalité du moment.

En attendant les vœux du conseil municipal, samedi 17 janvier à 16h, l'équipe municipale se joint à moi pour vous présenter ses souhaits sincères d'une année 2026 sereine et constructive.

« 3 mois de rencontres en librairie et vous me parlez de sensibilité. Et d'un sentiment proche de l'embarras à la laisser paraître. Fichez-vous en !

Aujourd'hui si nous évoquons notre sensibilité à la beauté du monde, on rira de cette béatitude un peu beaucoup mièvre.

Si nous croyons à la bonté de quelques êtres, c'est d'angélisme dont on sera accusé.

Si nous exprimons une forme de gratitude à l'endroit d'une part de l'humanité : démagogie.

Et si nous avons l'outrecuidance d'être un brin optimiste, on parlera de naïveté.

Fichez-vous en !

Au contraire, être sensible, c'est un sens profond de la réalité. Regardez autour de vous, celles et ceux confrontés à l'épreuve ou à la difficulté du quotidien. Ils débusquent la moindre parcelle de joie, de grâce. Ils attrapent tout ce qui passe d'espérance. C'est comme respirer.

La sensibilité est la force suprême. Il en faut du caractère, des tonnes, et un cœur épais pour envisager ce qui va bien et ce qui rend la vie vivable.

On vous dira qu'il s'agit là d'un manque de lucidité, d'une méconnaissance ou d'une capitulation. C'est tout l'inverse, la sensibilité réclame de se frotter à la vérité du monde et de croire avec ambition à ce qu'il puisse aller mieux. Donc lutter.

On vous dira qu'elle trahit la condition des vies confortables. C'est tout l'inverse, être sensible, c'est connaître la noirceur.

La sombreur, le désabusement sont la grille de lecture des êtres avantagés. Pester en continu est une pratique aisée. Il suffit de se replier sur soi, de baigner dans son confort, de se nourrir de ses certitudes et de l'unicité de ses expériences. D'attendre. De commenter. Et d'observer les malheurs en disant qu'on savait.

Fin du réseau cuivre

Le déploiement de la fibre avance sur la commune et il est important de connaître les échéances à venir concernant le réseau cuivre :

♦ Fermeture commerciale du réseau : on ne pourra plus souscrire de nouvelle offre cuivre à partir du 31/01/2026.

♦ Fermeture technique du réseau : les services de téléphonie et d'ADSL seront fermés soit en novembre 2029 soit en novembre 2030. A partir de la date retenue vous n'aurez plus accès aux services et devrez avoir trouvé une autre offre (fibre, satellite...).

♦ Démantèlement du réseau : 2030 : les installations du réseau cuivre seront enlevées.

Alors fichez-vous en des moqueries en sensibilité. Si l'on vous dit que vous êtes trop sensible, dites merci et tournez les talons. La position pavlovienne du pessimisme, du mécontentement est une maladie des bien-portants. Mais elle est diaboliquement contagieuse.

Et contre elle, digue résistante : l'émerveillement et la joie convaincue.

Ne cédez pas un pouce de sensibilité. »

CLAUDE MERCIER

Secrétariat de mairie

Horaires d'ouverture
au public

Lundi : 9h > 12h et 14h > 17h

Mercredi : 9h > 12h30

Vendredi : 8h30 > 12h et 14h > 18h

En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à téléphoner ! Vous emménagez ou déménagez ?

N'oubliez pas de vous signaler en mairie.



**INSCRIPTIONS SUR
LES LISTES ÉLECTORALES**

ELECTIONS MUNICIPALES
DES DIMANCHES 15 ET 22 MARS
2026

Les nouveaux électeurs doivent s'inscrire avant le vendredi 6 février 2026 pour pouvoir voter. Les ressortissants de pays européens sont également concernés par ce scrutin.

Votre inscription peut se faire en ligne ou en mairie (pièce d'identité valide, justificatif de domicile de moins de 3 mois à votre nom. Vous pouvez également vérifier si vous êtes bien inscrit et dans quel bureau de vote. Si vous êtes absent, pensez à faire une procuration. Informations sur le site : www.service-public.fr

**Fermeture du secrétariat
congés de Noël**

Le secrétariat de mairie sera fermé du mardi 23 décembre midi au dimanche 28 décembre, puis du mercredi 31 décembre au dimanche 4 janvier 2026.

**Recevez l'R de La Pesse
par courriel !**

Vous êtes de plus en plus nombreux à recevoir l'R de La Pesse par e-mail : c'est simple et rapide, et vous permettra de recevoir plus vite les informations de la commune. Pour vous abonner, il suffit d'aller sur www.mairie-la-pesse.com, puis de saisir votre adresse e-mail en bas de la page d'accueil, en cochant « Recevoir l'R de La Pesse uniquement par courriel » (vous pourrez changer d'avis à tout moment). Merci !

Elections municipales les 15 et 22 mars 2026

La date limite d'inscription sur la liste électorale est fixée au 6 février 2026. Le dépôt des listes de candidat.e.s se fera du 12 au 26 février en sous-préfecture sur rendez-vous. Il faudra être inscrit sur la liste électorale et disposer d'une pièce d'identité valide.

Cette élection est marquée par une importante réforme concernant les communes de moins de 1000 habitants. Désormais, les listes de candidat.e.s devront strictement respecter la parité. Pour notre commune, le conseil municipal sera réputé complet avec 11 membres. Cependant, une liste pourra être recevable si elle présente au moins 9 noms. Elle pourra en compter jusqu'à 13, les 2 noms supplémentaires fournissant un réservoir de conseiller.ière.s municipaux pouvant pallier une démission. Il ne sera plus possible de barrer des noms : on votera pour une liste dans son intégralité.

S'il y a plusieurs listes, la liste arrivée en tête du scrutin bénéficiera d'office de la moitié des sièges du conseil municipal. Le reste des sièges sera réparti en fonction du nombre de voix obtenu par chaque liste.

La liste ayant obtenu le plus de voix disposera donc d'une large majorité au sein du conseil municipal. L'ordre des noms sur la liste importera : plus un nom est haut placé, plus la personne a de chances d'être élue. Il ne pourra y avoir un deuxième tour que s'il y a 3 listes ou plus (si aucune liste n'obtient la majorité absolue au premier tour).

La/le Maire sera élu.e lors du premier conseil municipal, qui fixera aussi le nombre d'adjoint.e.s et les désignera par un vote au scrutin de liste.

En cas d'absence de candidats aux municipales, le Préfet désignerait sous 8 jours une délégation spéciale de 3 personnes qui ne pourrait pas délibérer, traiterait les affaires courantes et devrait organiser de nouvelles élections dans les 3 mois. En cas de vacance répétée, une fusion pourra être imposée à la commune sans conseil municipal.

Être maire ou conseiller municipal est une aventure passionnante, au cours de laquelle on apprend beaucoup. On rencontre des personnes diverses qui accompagnent l'équipe municipale. La relation tissée avec les partenaires institutionnels est essentielle pour traiter au mieux la multiplicité de sujets souvent complexes. La prise en compte de l'intérêt collectif impose une réflexion permanente et une véritable ligne de conduite. Cela demande bien entendu une énergie constante. Ma situation personnelle a peu d'importance mais il est temps de vous dire que je n'ai plus cette énergie, il est donc simple et évident que je ne me représenterai pas pour assumer la fonction de maire.

Les réunions publiques organisées au fil de ce mandat, la formule des vœux, voulue interactive, ont montré que l'intérêt, les avis, les propositions ne manquent pas. Je suis donc confiant sur la possibilité qu'une équipe motivée se dégage d'ici le 26 février. La commune mettra à disposition la salle du conseil à tout collectif ou à toute liste constituée pour tenir une ou des réunions électorales, chargée à elles d'en communiquer les dates sur les affichages libres. Le conseil sortant aura à cœur de partager son expérience avec les candidat.e.s qui le souhaitent pour faciliter l'engagement citoyen. Il est aussi à noter que des ressources existent désormais pour réinventer l'exercice municipal dans le cadre juridique existant (voir par exemple le rapport www.frequencecommune.fr/prendrelepouvoirpourlepartager/).

Pour ma part, je garde, malgré les difficultés, un avis largement positif de cette expérience et invite chacun.e d'entre vous à se questionner sur sa capacité d'engagement. Je serai à la disposition, s'ils le souhaitent, de tou.te.s, candidat.e.s puis élu.e.s pour assurer une passation la plus fluide possible de cette responsabilité.

CLAUDE MERCIER

Projet centre village

Le bâtiment commence à s'élever.

La plateforme du bâtiment a été validée comme étant de bonne qualité par les bureaux de contrôle, ce qui constitue une base solide pour la suite du chantier. Les murs prennent désormais forme. L'entreprise de maçonnerie prévoit de terminer ses travaux d'ici la fin du mois de janvier, sous réserve des conditions météorologiques. Les charpentiers enchaîneront ensuite et devraient intervenir également fin janvier. À cette période, nous aurons déjà un bel aperçu de ce nouveau bâtiment.

Parallèlement, nous travaillons sur l'aménagement de l'espace de réchauffage. De son côté, l'office de tourisme finalise et affine ses aménagements intérieurs.

Afin que les abords du bâtiment soient agréables à vivre, un aménagement paysager est prévu. Un groupe de travail, composé d'élus et de villageois, se réunit autour d'une paysagiste pour déterminer arbres et

arbustes qui viendront embellir les alentours. Il se formera également à l'entretien des aménagements dont la taille des arbres, une expérience particulièrement enrichissante. Ce groupe reste ouvert à toute nouvelle participation.

Sur le plan financier, les accords de subvention se concrétisent. Nous avons obtenu une subvention du Département d'un montant de 178 515 €, ainsi qu'une aide de l'Agence de l'Eau d'un montant de 18 270 €, ce qui nous permet d'élaborer un plan de financement plus précis et d'activer l'instruction du dossier FEADER pour lequel 300 000 € sont sollicités. Si cette dernière subvention atteint ce montant, le reste à charge pour la commune représentera 40% du coût total de ce projet (557 124 € sur 1 487 509 € HT).

Le chantier avance au rythme de notre montagne : la neige et le froid freinent parfois les travaux, mais anime pleinement la vie du village.

Les impasses de la voirie communale

Un peu plus de 60 ans après les premiers classements de voies communales, les premiers revêtements enrobés et le développement de l'automobile, nos routes et chemins ruraux souffrent. Construites pour un usage différent (des véhicules rares, légers et lents), dans un climat plus humide mais avec des précipitations moins violentes à la belle saison et avec une période de gel plus franche, elles subissent les conséquences du monde qu'elles ont façonnées : celui d'une mobilité rapide, lointaine et confortable, mais extrêmement coûteuse à tous points de vue.

Quelques ordres de grandeurs : pour revêtir les presque 16 km de voies communales d'un enrobé, la facture s'élèverait à 2,8 millions d'euros, soit 8 185 € par habitant, soit l'équivalent de 50 années de capacité d'autofinancement de la commune. Pour que cet enrobé dure plus d'une dizaine d'années avant de devoir être refait, il faudrait dépenser en maintenance sur cette durée la moitié de l'investissement. Pour ce faire, la commune ne pourra compter que sur l'impôt : la dotation annuelle d'État calculée sur la longueur de ces voies représente 811 €/km, soit de quoi rénover 4,6 m linéaires sur chacun de ces km !

On le comprend vite, il est impossible de continuer à faire « comme avant ». C'est un crève-cœur de voir des investissements publics passés se dégrader, de constater que des routes moins lisses vont occasionner plus de consommation d'énergie, plus de frais d'entretien sur des voitures légères et induire le choix de véhicules plus lourds, qui dégraderont plus vite la voirie...

Face au recul de ce bien public – un de plus – beaucoup d'entre nous éprouvent une colère légitime. Mais malgré les apparences, la route n'a jamais été un service public équitable : depuis les premiers chemins vicinaux, le choix des tracés, les classements, les priorisations de travaux ont toujours avantage ou désavantage des propriétaires. Continuer d'essayer à maintenir l'existant, même de la façon la plus équitable en apparence entre les habitants des écarts et du village, n'est pas nécessairement la meilleure façon de servir l'intérêt général. La commune n'est pas un syndic de copropriété.

Ces dernières années, nous avons tenté d'explorer d'autres pistes. En premier lieu, prioriser les travaux de structure, notamment la création/entretien de fossés pour éviter les dégâts liés au ruissellement sur le revêtement, mais aussi limiter l'impact du gel/dégel sur son support. Ensuite, continuer, autant que possible, à reboucher les nids de poule pour limiter leur extension. Mais cela prend du temps et coûte plus cher au m² que de refaire un enrobé...

Nous avons aussi expérimenté, sur des voies non soumises à un trafic poids-lourds régulier un enrobé deux fois moins coûteux et plus souple. Mais cette solution ne serait pas opérante sur les voies plus empruntées et montre quand même ses limites dans notre climat.

Sans solutions satisfaisantes sur les plans techniques et économiques, face à une tâche trop importante par rapport aux capacités, une priorisation et des choix s'imposent. À la suite de différentes décisions prises en 2001 et en 2015, la commune a repris le travail sur le

déclassement de certaines voies communales en chemins ruraux. Cela s'est fait dans le cadre d'un projet d'association syndicale autorisée (ASA) regroupant les ayants-droit pour la voie du Reculet, mais il a été abandonné par les propriétaires faute de financements.

Le déclassement de voies communales en chemin rural permettrait pourtant de maintenir l'accès public et de cofinancer avec les usagers des travaux de structure (sous conditions). Il achoppe toutefois aux réactions des riverains, plus prompts à défendre leurs intérêts de propriétaires qu'à militer pour une augmentation de la fiscalité qui permettrait de financer la réfection de ce bien commun.

Dans un monde où les ressources fossiles sont de plus en plus chères, notre dépendance au pétrole, aux granulats et au sable se heurte à des limites physiques et économiques. Dans de nombreuses régions du globe, un revêtement en gravier, beaucoup moins onéreux à mettre en place mais imposant un re-surfâçage régulier (apport, broyage, nivelage) est utilisé sur le réseau routier secondaire. Au-delà de la question du confort, cela a d'autres inconvénients (déneigement plus technique, perte de matières par le vent et l'eau, gestion des pentes...). Les années à venir donneront peut-être l'occasion d'expérimenter cette piste, en mutualisant des équipements avec des communes voisines, ou de la subir une fois que les enrobés ne seront qu'un lointain souvenir.

Commission Services Techniques
et Urbanisme



Gestion du domaine nordique

Le très sévère redoux a ruiné le bel enneigement de novembre mais il n'est pas inutile de faire un point sur le domaine nordique des Hautes Combes.

La compétence tourisme étant assumée par la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, c'est elle qui assure la gestion du domaine.

Pour cela, elle met les moyens humains en recrutant des saisonniers pour prêter main forte aux agents de l'office de tourisme et des services techniques.

Certains usagers s'étonnent de l'absence de personnel avant le 15 décembre dans la cabane de vente de badges du parking du Berbouiller.

La collectivité doit gérer au mieux ce poste budgétaire et les embauches se font traditionnellement du 15 décembre à la fin mars.

Dès que les chutes de neige le permettent, le damage des pistes est effectué. Les pistes jugées prioritaires sont aménagées les premières jusqu'au damage complet du domaine. Cela a été le cas cet hiver dès le 22 novembre pour une ouverture appréciée. Les skieurs ont pu s'adonner à leur passion et c'est l'essentiel. Il est toujours possible d'acheter sa redevance par QR code, auprès des vendeurs et des antennes de l'office de tourisme.

La préparation et l'entretien des pistes sont effectués en avant saison, le matériel de damage est entretenu au fil de l'hiver. La communication et la mise en valeur du territoire sont importantes.

La collectivité investit dans cette activité qui est un levier économique indispensable de son territoire. Elle doit le faire de manière raisonnable. Il faut le comprendre pour accepter qu'il

y ait cette période de vacance dans la cabane qui ne nuit pas à la pratique et n'envoie pas de signal de faiblesse. A titre d'exemple, le recouvrement de la taxe de séjour a été multiplié par 5 en 5 ans ce qui renforce la crédibilité de l'EPCI dans le domaine du tourisme.

Bien évidemment rien n'est parfait, particulièrement en cette période de transition et d'enneigement incertain.

Seules les critiques constructives et sans à priori nous permettront d'avancer ensemble pour le bien commun.

Les Amis de la Borne au Lion continue sur sa lancée !!

En 2022, au lendemain des contraintes liées au COVID 19, l'assemblée générale de l'AABLCC relançait ses activités avec un programme chargé : ouverture des activités vers des publics jeunes et les plus larges possible, travail avec les scolaires, rafraîchissement et actualisation de la signalétique sur le site...

Trois ans plus tard, nous avons le plaisir de constater les avancées dans tous ces domaines : • les panneaux d'information et la signalétique sont changés ; • toutes les plaques commémoratives ont été rénovées ; • l'excellent travail de préparation des professeurs et nos bonnes relations avec les établissements scolaires permettent l'accueil des classes (y compris des correspondants allemands) et leur permettent de découvrir un peu d'histoire locale... mais aussi de monter au Crêt de Chalam ; • l'accueil des adultes n'est pas en reste (plus de 500 en 2025).



Alain Vuillermoz

Dimanche 26 octobre, de très nombreuses personnes se sont rendues à La Pessière pour rendre hommage à Alain Vuillermoz décédé quelques jours plus tôt, la maladie ne lui ayant laissé guère de répit.

Parents, proches, amis ont exprimé leur émotion. La vie d'Alain se confond avec l'histoire des 60 dernières années de notre village, notamment celle de La Pessière qu'il a fondée, avec d'autres. Au sein de l'Union Sportive, il fut un membre actif à l'initiative de la création d'Azimut Festival. Touche à tout, Alain a choisi de vivre sa vie à La Pesse pour qui il s'engagea, étant également conseiller municipal de 2017 à 2019. Une vie bien remplie malheureusement écourtée. En pensant à lui, l'image des anciens de la génération précédente, son père Henri, Gérard Perrin-Bonnet, Tony Pochet, Roger Vuillermoz, Marcel Duraffourg et tant d'autres qui permirent à La Pesse de prendre la bonne direction. Sans conteste, Alain avait repris le flambeau et sa disparition laisse un grand vide.

Chacun a une pensée émue pour son épouse Bull, ses enfants Fanette, Perrine et Nicolas, sa sœur et ses frères, ses très nombreux amis et bien sûr sa maman Madeleine qui est à 95 ans durement éprouvée.

En trois ans, l'association a organisé quatre séances de témoignages de Résistants ou de Déportés et des expositions pendant l'été. Elle a présenté les photos de la faune du Haut-Jura de *Festival Inter'Nature*, qui ont embelli le site pendant deux mois en 2025.

Pour célébrer les 80 ans de la victoire contre l'Allemagne nazie et le 60ème anniversaire de notre rassemblement, la cérémonie du mois de juillet était embellie grâce à l'excellent *Séquanie Brass Band*, un ensemble de haute qualité.

Tout ceci nous incite à poursuivre notre travail et nous préparons :

- la mise en valeur et la protection du jardin du souvenir,
- une conférence sur l'histoire de la Résistance locale,
- et une autre sur la géographie du site par un géologue, ...
- et, bien sûr, les visites de scolaires et une nouvelle exposition, tant cette initiative est appréciée du public et répond à la vocation de l'association.

Il faut redire combien le public est admiratif du travail des bénévoles pesserand.e.s qui entretiennent le jardin botanique. Le résultat est passionnant et pousse à la curiosité.

Bienvenue à toutes celles et ceux qui veulent donner des coups de main.

Jean-Pierre Lozneanu / 06 74 13 94 15

• • • • •

APE La Pesse / Les Bouchoux

L'Association des Parents d'Elèves des écoles de La Pesse et Les Bouchoux vous souhaite une belle et heureuse année à tous.

Chaque année, L'APE organise plusieurs événements afin d'aider au financement des activités scolaires des élèves. Vente de chocolat (novembre), stand au marché de Noël (décembre), tombola (novembre), soirée raclette à l'ancienne (février) et vide grenier (31 mai 2026)... autant d'occasions de soutenir nos actions.

Nous tenons à remercier toutes les personnes présentes lors de nos manifestations ainsi que les bénévoles et les parents qui se sont mobilisés.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par mail.

Au plaisir de vous rencontrer lors des manifestations.

Nous restons disponibles si vous avez besoin d'informations supplémentaires.

Le bureau de L'APE La Pesse / Les Bouchoux
4 sur la place
39370 Les Bouchoux
apelapesselesbouchoux@gmail.com

Etat civil

Mariage

• • •

Yohann GRANDCLEMENT
et Caroline PERRIN
le 6 septembre 2025

Timothé CHAUVIRÉ et
Cléa CASAGRANDE
le 25 octobre 2025

Noël DUBOIS et Michelle PLOCKI
le 29 novembre 2025

Décès

• • •

Liliane STRINGHETTA,
née TRARIEUX, née le 14 octobre
1931 à Reims, décédée le 30 juin
2025 à La Pesse

Valeri EVARISTO,
né le 20 mai 1936 à Gualdo Cattaneo
(Italie), décédé le 19 octobre 2025
à Saint-Claude

Alain VUILLEMOZ,
né le 8 février 1955 à Les Bouchoux,
décédé le 21 octobre 2025
à Saint-Claude

Jeanne MICHAUD,
née le 27 juin 1930 à Saint-Lupicin
décédée le 29 octobre 2025
à Saint-Claude

Le calendrier

Repas des Aînés

Samedi 10 janvier
12h, auberge La Cléa

• • • •

Vœux de la commune

Samedi 17 janvier à 16h,
salle du conseil

• • • •

Course de ski de fond des Belles Combes

Reportée aux 14 et 15 février 2026